

opérations en mer et à quelle fin. Est-ce un patrouilleur de pêche, un garde-côte, un navire de la marine ou de la Gendarmerie royale du Canada? Peut-être même l'Immigration? Le personnel des Pêches et de l'Environnement, et les garde-côtes réclament des précisions mais le gouvernement n'a encore fourni aucune réponse. Voilà où nous en sommes. On voudrait que nous croyions, les yeux fermés, qu'un gouvernement qui ne réussit pas à comprendre les priorités nationales agit raisonnablement pour coordonner les activités de nombreux organismes, à 200 milles en mer, avec tous nos 120 navires. Je ne parlerai même pas de la décision du gouvernement de désarmer ou même de vendre, plusieurs de nos navires parce que nous ne sommes pas en mesure de les équiper.

• (1650)

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettrait-elle de poser ma question au ministre?

M. l'Orateur adjoint: Ce n'est pas réglementaire, mais si la Chambre y consent, le député peut poser sa question.

Des voix: D'accord!

M. McGrath: Le ministre a omis d'aborder cette très importante partie de la résolution où il est question de surveillance appropriée. Je demande au ministre, et c'est cette très grave omission qui me suggère ma question,—il semble souffrir d'amnésie ces jours-ci—pourquoi il ne peut avoir recours aux navires des Forces armées canadiennes tout comme nous utilisons actuellement les avions des Forces armées canadiennes pour effectuer la surveillance? Comme le ministre le sait bien, le pouvoir de surveillance de l'avion est très limité à cause des conditions atmosphériques et de son inefficacité la nuit. Les navires des Forces armées canadiennes pourraient prêter leur concours aux avions. Le gouvernement compte-t-il utiliser les navires de la marine canadienne à cette fin?

M. Davis: Cela pourrait bien être l'intention du gouvernement étant donné que certaines de nos limites bordent le plateau continental et même le dépassent. Mais cela n'a pas été nécessaire jusqu'ici. Le député sous-estime l'aviation. Peut-être qu'il n'a jamais volé dans un appareil des forces armées qui est en mesure de préciser malgré le brouillard et la nuit, le nombre des navires présents, leur tonnage, s'ils font la pêche, et le reste. Je ne sous-estimerais pas le rôle de nos forces armées qui peuvent assurer une surveillance très efficace. Et, à la suite des accords internationaux sur les quotas, et surtout si nous nous entendons pour que les prises soient débarquées sur nos côtes, je pense que le problème de la surveillance ne serait pas aussi aigu qu'il l'a été dans le passé.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, le ministre dans ses remarques n'a pas parlé de façon précise de la motion dont la Chambre est actuellement saisie. Accepte-t-il la motion que nous avons présentée? Deuxièmement, maintient-il la position qu'il a prise à St. Andrews, le samedi 26 mai, quand il a dit que la position du gouvernement l'année prochaine à la Conférence sur le droit de la mer consistera à réclamer d'emblée une zone de pêche exclusive qui inclura les bords du plateau continental?

Pêches

M. Davis: Pour répondre à la dernière question, monsieur l'Orateur, je suis personnellement tout à fait en faveur.

M. Lundrigan: Je ne veux pas parler de vous personnellement.

M. Davis: Je crois que nous devrions aller plus loin là où la limite de 200 milles ne dépasse pas le plateau et inclure également ces zones plus étendues.

Pour ce qui est de la première question, je suis d'accord sur l'objet de la résolution, sauf que je crois qu'elle ne va pas assez loin. Elle ne comprend pas les eaux adjacentes aux talus qui sont des zones de pêche importantes sur lesquelles nous devrions avoir autorité, et elle devrait inclure le saumon et les autres espèces qui vont beaucoup plus loin.

M. Lundrigan: La position que le ministre a annoncée à St. Andrew sera-t-elle la position du gouvernement l'année prochaine?

M. Davis: Je le crois, et il m'incombe d'y voir.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. De Bané), peut-être pourrais-je annoncer à ce moment-ci qu'en vertu de l'article 40 du Règlement, les questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement sont les suivantes: le député de Coast Chilcotin (M. Olausson)—Les transports—La subvention au navire N.M. «Travetal»—La question de l'immatriculation; le député de Red Deer (M. Towers)—Les Postes—Les retards dans la livraison du courrier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—DEMANDE D'ASSERTION DU DROIT DE PROPRIÉTÉ ET DE PROTECTION DES RESSOURCES DE LA PÊCHE SUR LE PLATEAU CONTINENTAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stanfield:

Que la Chambre reconnaisse le principe voulant que le Canada et les autres états côtiers soient propriétaires des ressources de la pêche sur leurs plateaux et talus continentaux respectifs, que l'administration de ces ressources relève de l'état côtier, que d'autres états ne puissent y pratiquer la pêche qu'avec l'autorisation de l'état côtier; et